



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 95911

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la situation de l'œnotourisme aujourd'hui en France. La qualité des vins, la diversité des territoires et le savoir-faire français unique en la matière constituent de véritables atouts économiques. En effet, ce tourisme génère chaque année près de 7,5 millions de visiteurs, dont 3 millions d'étrangers. Aussi, en 2015, les exportations françaises de vins et spiritueux se sont élevées à 11,7 milliards d'euros. Depuis plusieurs années, cette stratégie marketing remporte déjà des succès dans les vignobles d'Aquitaine, de Bourgogne et de Champagne. Elle est également en cours de développement dans les autres zones géographiques viticoles de première importance comme le Languedoc-Roussillon. Mais, pour accompagner ces dernières et amplifier ce phénomène, l'heure est venue d'élaborer une véritable politique publique globale dans ce domaine avec une vision, des objectifs et des soutiens. Il convient probablement pour cela d'orienter les partenariats État-régions dans ce sens. Les chantiers ne manquent pas. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

De nombreuses actions de promotion ont été proposées par Atout France, notamment dans le cadre du cluster œnotourisme afin de fidéliser les marchés matures et conquérir de nouveaux marchés. Atout France organise également tous les 2 ans la manifestation « Destination Vignobles », considérée comme le rendez-vous majeur des professionnels français et étrangers du tourisme vitivinicole. La précédente édition a réuni près de 150 tour-opérateurs étrangers et 120 professionnels français de la filière. La prochaine manifestation « Destination Vignobles » se tiendra les 11 et 12 octobre 2016 à Reims. De plus, le ministre des affaires étrangères et du développement international a lancé en février 2016 le portail www.visitfrenchwine.com dédié à l'œnotourisme. Pour renforcer la structuration et améliorer la lisibilité de la filière œnotouristique, le Gouvernement entend accompagner les efforts des acteurs locaux, publics et privés, qui se mobilisent au service de la qualité et de l'organisation de l'offre touristique ou qui participent à l'avènement de nouvelles destinations touristiques. Ainsi les contrats de destination, portés par les ministres en charge du tourisme, participent à la structuration et à la notoriété de l'œnotourisme. Ces contrats ont en effet pour objectif de conquérir de nouvelles clientèles autour de marques lisibles et fédératrices à l'international, mais aussi de mettre en place des actions qualifiantes. L'œnotourisme a été reconnu à travers la Champagne, la Bourgogne et la vallée de la Dordogne qui font partie des 20 destinations promues en décembre 2014 et juin 2015. L'appel à projets contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux (SPOTT), porté par le secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, s'inscrit de même dans une politique résolue de structuration des offres de proximité et de valorisation des territoires afin de mettre en avant leur excellence touristique. 12 projets ont été labellisés en juin 2015 dont 2, le Gers et le Médoc, développent la thématique œnotouristique. Enfin à l'issue des assises du tourisme, 5 pôles d'excellence touristique ont été mis en place afin de renouveler et d'adapter l'offre touristique française aux évolutions des attentes des touristes, sur des thèmes porteurs. L'1 d'eux, consacré à l'œnotourisme, propose 18 mesures en faveur du développement de l'œnotourisme et de sa promotion à

l'international, détaillées dans sa feuille de route mise en ligne sur le site www.diplomatie.gouv.fr.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95911

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4158

Réponse publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 1021